Accusé de réception en préfecture
069-216900274-20250917-DG170925D088-DE
Reçu le 19/09/2025

VILLE DE BRIGNAIS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2025

OBJET : SERVICES MUNICIPAUX – PROMOTION INTERNE
MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
Création d'emplois permanents à temps complet

N°2025_088

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 septembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **19 septembre 2025**

Date de mise en ligne : **19 septembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **9 septembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Catherine PEREZ**

Membres présents à la séance :
Serge BÉRARD - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Béatrice VERDIER - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :
Anne-Claire ROUANET (à Sébastien FRANÇOIS) - Guy BOISSERIN (à Christine MARCILLIERE) - Christophe GALLAY (à Éric JACQUET) - Florence RICHARD (à Michèle EYMARD) - Solange VENDITTELLI (à Laurence BEUGRAS)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :
Jean-Philippe SANTONI

Accusé de réception en préfecture
069-216900274-20250917-DG170925D088-DE
Reçu le 19/09/2025

VILLE DE BRIGNAIS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2025

Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le tableau des emplois,
Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.
La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 9 septembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- DIRE que dans le cadre de la campagne de promotion interne 2025, il convient de procéder aux créations d'emplois permanents suivants à compter du 1er octobre 2025 :
  - Un emploi de responsable de la médiathèque, à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique A, filière culturelle, et ouvert au cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux
    - Grades ouverts : bibliothécaire (A1), bibliothécaire principal (A2)
    - Quotité de travail : 100%
    - Mission globale : responsable médiathèque et directeur adjoint des affaires culturelles
    - Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
  - Un emploi de responsable de l'animation et la vie associative, à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique A, filière administrative, et ouvert au cadre d'emplois des attachés territoriaux
    - Grades ouverts : attaché (A1), attaché principal (A2)
    - Quotité de travail : 100%
    - Mission globale : responsable du service animation et vie associative (DEJSAVA)
    - Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
- AUTORISER la création de ces emplois permanents à compter du 1er octobre 2025, leurs inscriptions au tableau des emplois permanents ainsi que l'inscription au budget des crédits nécessaires correspondant à ces emplois
- SUPPRIMER un emploi de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet (catégorie B) et un emploi d'assistant de conservation principal de 2ème classe à temps complet (catégorie B), vacants et pourvus à compter du 1er octobre 2025 par les emplois précédemment créés au titre de la promotion interne
- PRÉCISER que les modalités de création de ces emplois seront les suivantes :
  - Régime indemnitaire appliqué conformément à la délibération n°2025-034 en date du 15 avril 2025
- AUTORISER le recrutement sur ces emplois permanents d'agents contractuels pour pourvoir ces emplois en cas de vacance de poste, sur le fondement des articles L.332-8 à L.332-14 du code général de la fonction publique et de la loi n°2019-828 du 6 août 2019
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 – compte 64131 et /ou 64111 du budget principal de la commune – exercices 2025 et suivants

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le secrétaire
Catherine PEREZ

Le Maire
Serge BERNARD

Mairie de Brignais 69530 Brignais